

Nombre de  
membres en  
exercice

**25**

Présents et  
représentés

**21**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DU GRAND ANNECY**

**SEANCE du 5 JUILLET 2024**

L'an deux mille vingt-quatre  
Le cinq du mois de juillet à onze heures

Le BUREAU du Grand Annecy, dûment convoqué en séance officielle le vingt huit juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni à l'hôtel Rivage - 33 avenue du Petit Port à Annecy en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

### Délibération

Date de mise  
en ligne

17 JUIL. 2024

Déposée en  
Préfecture le

17 JUIL. 2024

### Etaient présents

François ASTORG, Pierre BRUYERE, Samuel DIXNEUF, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Gilles FRANÇOIS, Ségolène GUICHARD, Frédérique LARDET, François LAVIGNE-DELVILLE, Patrick LÉCONTE, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Thomas MESZAROS, Aurélien MODURIER, Monique PIMONOW, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Jean-Louis TOÉ

### Avait donné procuration

Magali MUGNIER à Jean-Louis TOÉ

### Etaient excusé(e)s

Jean-Pascal ALBRAN, Christian ANSELME, Charlotte JULIEN, Catherine MERCIER-GUYON

Pierre BRUYERE est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

## **OBJET**

### **SAVOIR ROULER A VÉLO - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE GÉNÉRATION VÉLO**

Vu la compétence du Grand Annecy en matière d'aménagement de l'espace communautaire et notamment en charge d'organisation de la mobilité ;

Vu la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019,

Vu la délibération du Conseil n° D-2020-277 en date du 16 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, et notamment son article 4.5 lui permettant de « Solliciter l'attribution de toute subvention, quel que soit sa nature ou son montant, auprès de toute personne morale de droit public ou privé au bénéfice du Grand Annecy et de conclure, le cas échéant, les conventions qui s'y rattachent » ;

Vu la charte d'engagement de la collectivité dans le programme Génération Vélo ;

Le comité interministériel à la sécurité routière déploie, à l'échelle nationale, le dispositif Savoir rouler à vélo, en lien avec les ministères des Sports, de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

En effet, l'apprentissage du vélo, dès le plus jeune âge, est un enjeu primordial identifié dans la loi d'orientation des mobilités pour pérenniser son usage à l'âge adulte comme un moyen de transport durable au quotidien.

Pour participer à la généralisation de l'apprentissage du vélo chez les enfants, le programme Génération Vélo, porté par la FUB (Fédération des usagers de la bicyclette), soutient financièrement le déploiement du dispositif Savoir rouler à vélo. Il est éligible aux certificats d'économie d'énergie (CEE).

Le dispositif Savoir rouler à vélo permet aux enfants âgés de 6 à 11 ans de bénéficier des apprentissages nécessaires à une réelle autonomie à vélo en vue de l'entrée au collège. Il s'agit d'une démarche en 3 étapes (10 heures de formation au minimum) :

- Savoir pédaler : maîtriser les fondamentaux du vélo,
- Savoir circuler : découvrir la mobilité à vélo en milieu sécurisé, afin de savoir rouler en groupe,
- Savoir rouler à vélo : circuler en situation réelle, pour apprendre à rouler en autonomie sur la voie publique et à s'approprier les différents espaces de pratique.

Dans le cadre de sa politique cyclable et en réponse aux engagements pris dans le Schéma Directeur Cyclable approuvé le 30 juin 2022, le Grand Anancy a pour objectif de déployer le Savoir Rouler à Vélo.

Le Grand Anancy a réalisé un diagnostic afin d'étudier la faisabilité technique et financière ce programme en lien avec les écoles et les communes.

Le déploiement du dispositif pour l'année scolaire 2024/2025 sera confié à la SPL Agence Ecomobilité, le Grand Anancy assurant l'avance des fonds et les demandes de subventions auprès de Génération Vélo.

Un bilan de la démarche sera réalisé à la fin de l'année scolaire 2024/2025. Le dispositif prendra fin au plus tard au 30 juin 2025, ou avant cette date dans le cas où l'Etat mettrait fin au programme de financement Génération Vélo.

Il est proposé de solliciter les subventions (50 %) au titre du programme Génération Vélo pour un volume d'actions estimé à 70 000 € HT, financé et prévu au budget primitif 2024 de l'AP198 cyclable, au titre de l'année scolaire 2024/2025.

#### **LE BUREAU DECIDE :**

- d'autoriser la Présidente à solliciter les subventions auprès de Génération Vélo pour un volume d'actions estimé à 70 000 € HT, au titre de l'année scolaire 2024/2025 ;
- d'autoriser la Présidente à solliciter toute autre subvention pour les projets visés dans la présente délibération ;
- d'autoriser la Présidente à signer la charte d'engagement de la collectivité dans le programme Génération Vélo ;
- d'autoriser la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

#### **LA DÉCISION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Voix POUR : 21

Le Secrétaire de séance,



Pierre BRUYERE

Pour extrait conforme  
La Présidente,



Frédérique LARDET.